

# DISPOSITIF CLAUSES SOCIALES D'INSERTION

## BILAN D'ACTIVITE 2017



## **PRESENTATION**

## **INDICATEURS D'ACTIVITES**

## **LES CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE 2017**

## **SYNTHESE GLOBALE**

Les heures réalisées	page 6
La répartition par donneur d'ordre	page 6
La répartition par type d'article	page 7
Les opérations	page 8
Les entreprises	page 8
La typologie des 1194 bénéficiaires	page 10
Les heures d'insertion à réaliser au 31/12/2017	page 13

## **GLOSSAIRE**

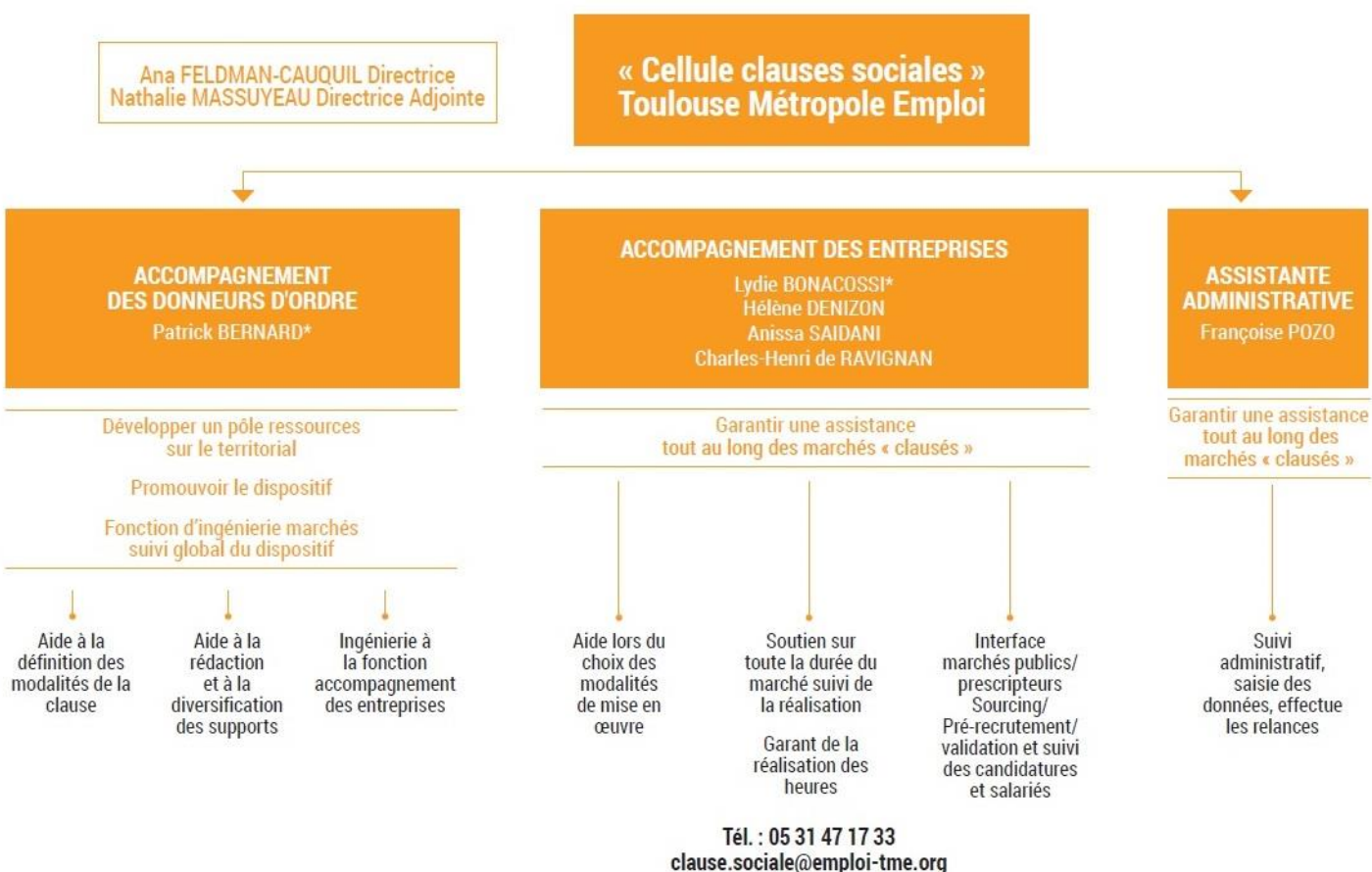
## **ANNEXES**

## PRESENTATION

L'objectif des clauses sociales d'insertion est de favoriser l'accès à l'emploi de publics rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle\*\*, en utilisant les modalités de l'Ordonnance des Marchés Publics\*\* (ou équivalents), comme levier pour l'insertion notamment des habitants des quartiers de la géographie prioritaire.

Toulouse Métropole aux côtés de nombreux autres donneurs d'ordre a confié à Toulouse Métropole Emploi la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales d'insertion :

Pour mener cette mission, TME s'appuie sur un large partenariat et a constitué « la Cellule Clauses Sociales d'Insertion » qui est organisée par fonctions, de manière à renforcer les interventions en direction des donneurs d'ordre, des acteurs économiques, des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion.



\*\*Cf. Annexes : publics éligibles et modalités juridiques

## INDICATEURS D'ACTIVITES

Les indicateurs d'activités de la Cellule Clause Sociales d'Insertion de TME. Sont présentés ici, les éléments quantitatifs des 3 volets de l'accompagnement proposé.

Volet Assistance aux maîtres d'ouvrage		Volet Accompagnement des entreprises		Volet administratif	
Nombre de donneurs d'ordre contactés	62  Club des donneurs d'ordre et 3 ateliers	Nombre de partenaires / prescripteurs	55 structures (SPE, associations de quartier, entreprises d'insertion, organismes de formation, régies de quartiers...)  4 Instances opérationnelles	Nombre de fiches de paie / relevés d'heures saisies	~4600
Nombre de marchés examinés	804	Nombre de contacts entreprises (saisis sur logiciel ABC CLAUSE)	1300 (dont 154 RDV physiques / 1146 téléphoniques-)	Nombre de nouveaux contrats saisis	860
Nombre de conventions et avenants donneurs d'ordre signés	5	Nombre de permanences et interventions à la demande	2 informations collectives auprès des Publics 2 interventions OSEZ	Nombre de nouveaux bénéficiaires saisis	751

### ENSEMBLE DES ARTICLES DE L'ORDONNANCE DES MARCHES PUBLICS OU EQUIVALENTS

- 57 maîtres d'ouvrage partenaires dont 40 qui ont généré des heures (38 en 2016)
- 700 460 heures d'insertion, (+30% par rapport à 2016)
- 436 Equivalents Temps Plein
- 45 % de l'activité relève des marchés Ville de Toulouse et Toulouse Métropole (51% en 2016)
- 511 marchés suivis (425 en 2016)
- 337 entreprises accompagnées (+10% - 2016)
  
- 1194 bénéficiaires (+11% -2016) dont 38% en QPV (hors projet région) et 17 % femmes (14% en 2016)
- 1354 contrats de travail
- 46% des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi de longue durée
- 44% n'ont aucune qualification et 75 % ont un niveau inférieur au BAC
- 29% ont moins de 26 ans

### ACTIVITE DES MARCHES EN ARTICLES 38 ET 38-52 OU EQUIVALENTS

- 490 marchés ont été suivis (+23% / 2016)
- 557 290 heures réalisées, (soit 347 Equivalent Temps Plein ; +35% / 2016),  
[Part des heures relevant des marchés ANRU : 0.4 %],
- 42 % des heures réalisées ont concerné le BTP et 58% les services (développement de nouvelles prestations intellectuelles : informatique, études ...).
- 888 bénéficiaires, dont 307 habitants des QPV (35%) et 147 femmes
- 1029 contrats de travail ont été signés

### ACTIVITE DES MARCHES D'INSERTION -ARTICLE 28

Toulouse Métropole Emploi assure le suivi du volet insertion des marchés d'insertion (article 28 du décret) pour le compte de Toulouse Métropole, de la Ville de Toulouse et de la CAF 31 :

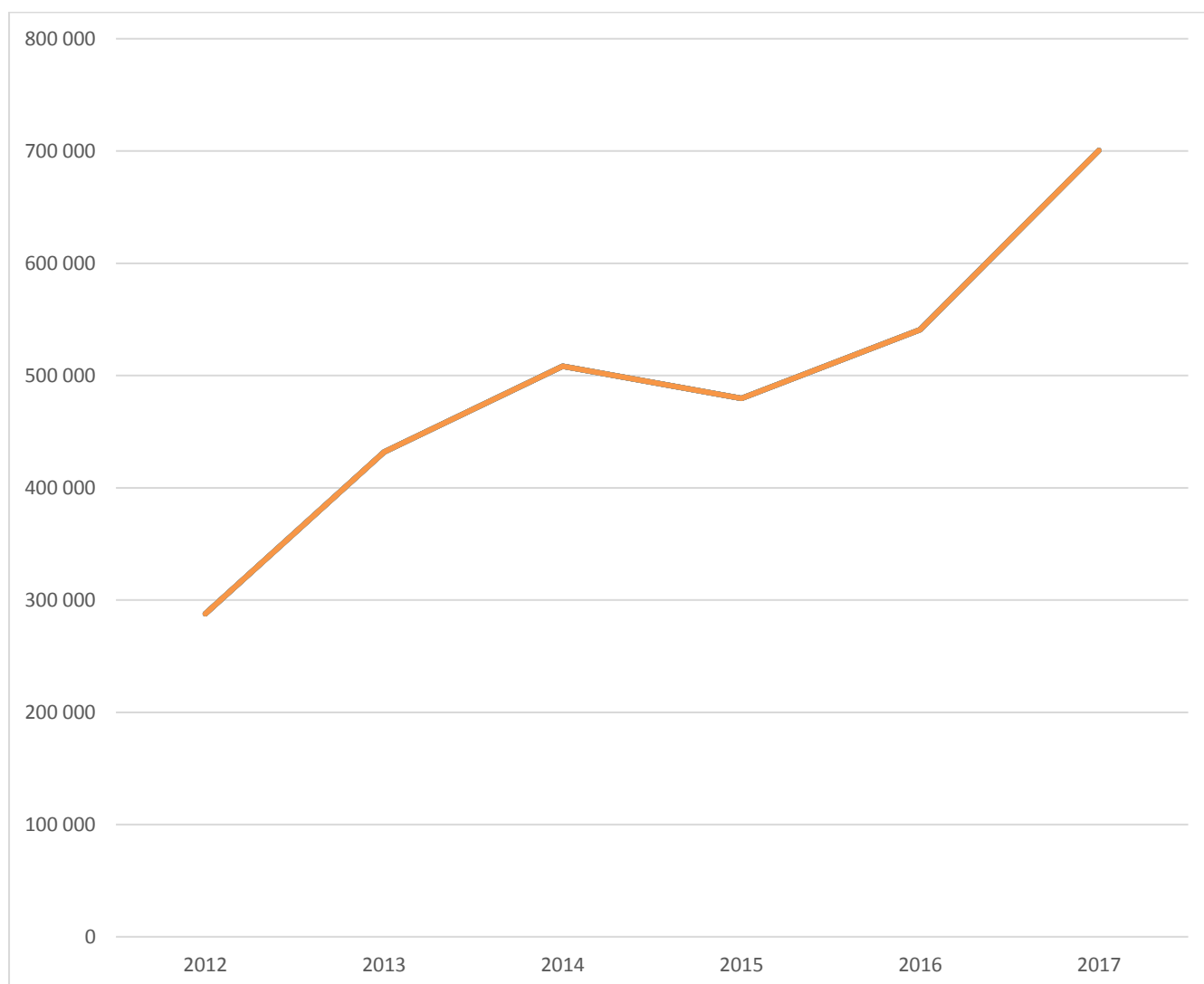
- 143 170 heures d'insertion (+12% / 2016)
- 21 marchés concernés dont 4 marchés CAF 31
- 358 bénéficiaires, dont 45% QPV et 58 femmes
- Contrats : 75% de CDDI (entreprises d'insertion) et 25% de CMAD (associations intermédiaires)

## SYNTHESE GLOBALE (TOUT ARTICLE CONFONDU)

### Les heures réalisées

Heures réalisées	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	287 734	431 983	508 283	479 695	540 828	<b>700 460</b>

Tous donneurs d'ordre et articles de l'ordonnance des marchés publics confondus, **700 460 heures** d'insertion ont été réalisées en 2017 (soit **436 ETP**). On note une augmentation de +30% comparativement à 2016 et de +46% relativement à 2015.



▪ **La répartition des heures des 40 donneurs d'ordre**

35 donneurs d'ordre publics	673 713 heures réalisées en 2017
TOULOUSE METROPOLE / VDT	313314
TISSEO VOYAGEURS	126896
EUROPOLIA	46301
OPPIEDA	42638
TISSEO INGENIERIE	29897
POLE EMPLOI MIDI PYRENEES	14827
UNIVERSITE PAUL SABATIER -UT3	13581
ETAT -SGAR	11896
CAF 31	8506
VILLE DE BLAGNAC	7986
SNCF	7635
UNIVERSITE CAPITOLE-UT1	6540
ESID -DEFENSE	6265
UNIVERSITE JEAN JAURES	4884
DIRSO	4832
RECTORAT-SACIM	3998
<b>INSA</b>	<b>3258</b>
DREAL	3144
CNES	1967
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	1790
CCAS	1710
MINISTERE DE LA DEFENSE	1674
UNIVERSITE FEDERALE	1664
<b>COLOMIERS HABITAT/CROUS</b>	<b>1644</b>
AGENCE REGIONALE DE SANTE	1515
<b>VILLE DE TOURNEFEUILLE</b>	<b>1112</b>
<b>DECOSET</b>	<b>1104</b>
<b>DGAC-DTI</b>	<b>1091</b>
ISAE - Ministère de la Défense	734
<b>HOPITAUX TOULOUSE</b>	<b>421</b>
OFII	353
CROUS	297
<b>TISSEO COLLECTIVITES</b>	<b>164</b>
INP TOULOUSE-ENSAT	77
5 donneurs d'ordre privés	26 746 heures réalisées en 2017
GREEN CITY IMMOBILIER	12 700,52
KAUFMAN AND BROAD	6 257,52
GOTHAM	3 193,00
<b>ST AGNE PROMOTION</b>	<b>3 984,15</b>
<b>ACCESSITE</b>	<b>611,30</b>

**On recense 40 donneurs d'ordre** pour lesquels les marchés ont généré des heures d'insertion en 2017.

Au 31/12/2017, **57 donneurs d'ordre sont partenaires de TME.**

Près de 45% des heures ont été réalisées dans le cadre des opérations de Toulouse Métropole / Ville de Toulouse.

Plus de 22% des heures ont été réalisées en lien avec les opérateurs du réseau de transports de l'agglomération (TISSEO).

Relativement à 2016, on note **9 nouveaux donneurs d'ordre (dont 2 donneurs d'ordre privés)** dont les marchés ont généré des heures.

Outre les 40 donneurs d'ordre dont les marchés ont généré des heures en 2017 ; 17 donneurs d'ordre sont également partenaires de TME :

<b>9 DONNEURS D'ORDRE PARTENAIRES - HEURES A VENIR A PARTIR DE 2018 (Marchés « clausés » par TME)</b>
MINISTERE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE
MINISTERE DE L'INTERIEUR
VILLE DE SAINT ORENS
VILLE DE COLOMIERS
COGEDIM
AMETIS
BOUYGUES IMMOBILIER
RTE
TOULOUSE METROPOLE HABITAT
<b>8 DONNEURS D'ORDRE PARTENAIRES - PAS D'HEURES A VENIR AU 31/12/17</b>
CASINO IMMOBILIER
LINK CITY
PITCH PROMOTION
VILLE AUCAMVILLE
VILLE AUSSONNE
VILLE BEAUZELLE
VILLE LESPINASSE
VNF

▪ **La répartition par type de clause sociale**

Type de clause	Nb marchés	Nb contrats concernés	Nb bénéficiaires concernés	Nb heures réalisées
Condition d'exécution (Article 38 ou équivalent)	476	1 087	972	535 140
Critère de jugement des offres (Articles combinés 38 et 52 ou équivalent)	14	49	47	22 150
Marchés d'insertion (Article 28)	21	382	375	143 170
<b>TOTAL</b>	<b>511</b>	<b>1 354*</b>	<b>1 194*</b>	<b>700 460</b>

*\*déduction faite des bénéficiaires et contrats concernés par plusieurs procédures*

**Les marchés concernés par l'article 38 uniquement restent majoritaires** et représentent 93% des marchés et plus de 76% des heures.

**La combinaison des articles 38 et 52** (ou équivalent) dans lesquels la clause sociale d'insertion est un critère de jugement, représente 3% des marchés et des heures réalisées.

**Les marchés d'insertion** (exclusivement mis en œuvre par Toulouse Métropole, la Ville de Toulouse et la CAF 31) représentent 4% des marchés et 20% des heures réalisées.



▪ **Le tableau de flux d'activité trimestrielle : bénéficiaires, contrats et heures**

Période	Nombre de bénéficiaires	Dont nouveaux bénéficiaires	Nombre de contrats	Dont nouveaux contrats	Nombre d'heures travaillées
1er trimestre 2017	699	221	723	229	161 097
2ème trimestre 2017	759	210	795	223	180 740
3ème trimestre 2017	742	197	771	205	176 282
4ème trimestre 2017	723	187	759	199	182 341
<b>TOTAL</b>	<b>1 194</b>	<b>752</b>	<b>1 354</b>	<b>861</b>	<b>700 460</b>

On note un nombre d'heures par trimestre stable durant l'année 2017.

Parmi les 1194 bénéficiaires ayant travaillé en 2017, on note 63% de nouveaux bénéficiaires (+2 pts relativement à 2016).

▪ **Les opérations**

	Opérations	Dont GPV-ANRU	Marchés (lots)	Dont GPV-ANRU	Evolution 2016 / 2017	Opérations clausées
Suivies 2017	288	4	511	6		↗ 43%

On note une très forte augmentation du nombre d'opérations et de de marchés suivis en 2016.

L'ANRU représente environ 1% des opérations et des marchés.

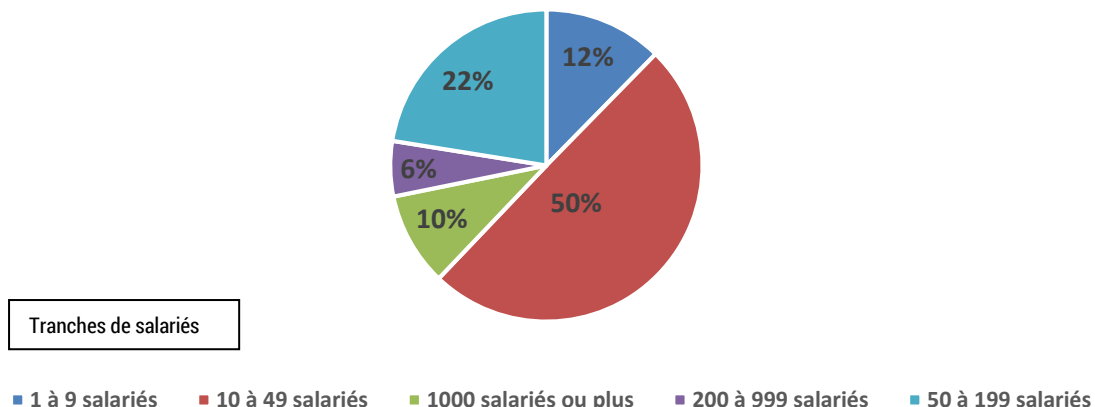
▪ **Les entreprises**

Nombre d'Entreprises	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	178	194	253	253	307	337

Le nombre d'entreprises concernées **est en augmentation**. Celle-ci est principalement liée à l'accompagnement de **nouvelles entreprises dans le cadre de la diversification des secteurs d'activités**.

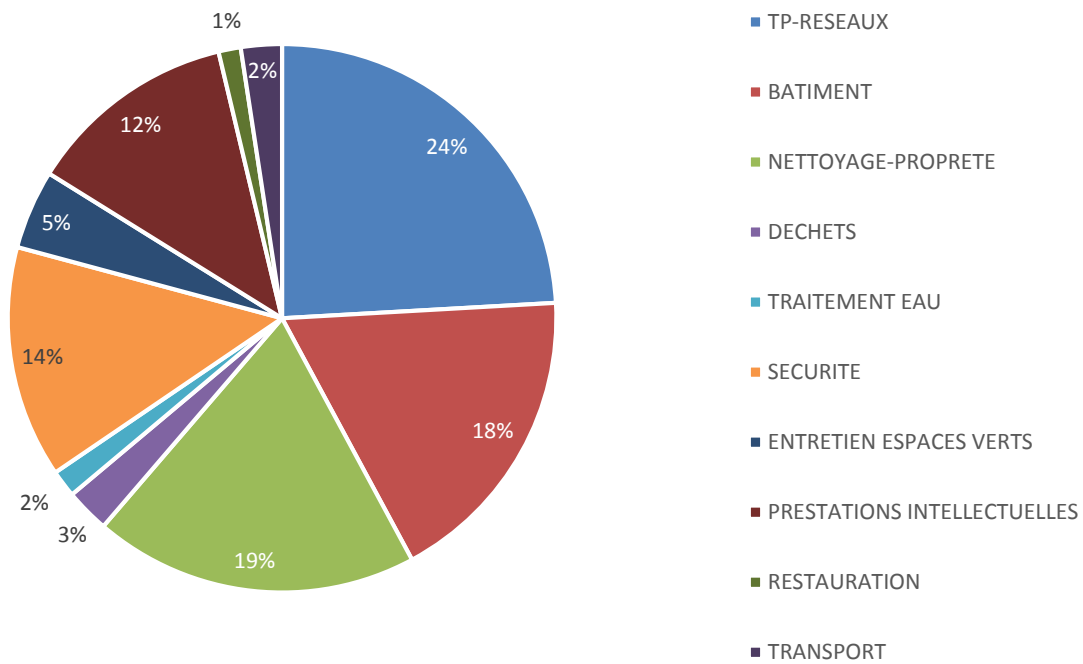
Près de 60% des entreprises interviennent dans le BTP et 40% dans les marchés de services.

**La répartition par tranche de salariés des entreprises attributaires**



On note un fort poids des PME accompagnées qui représentent 83% des entreprises attributaires.

▪ Répartition des heures d'insertion par secteurs d'activités (hors marchés d'insertion)

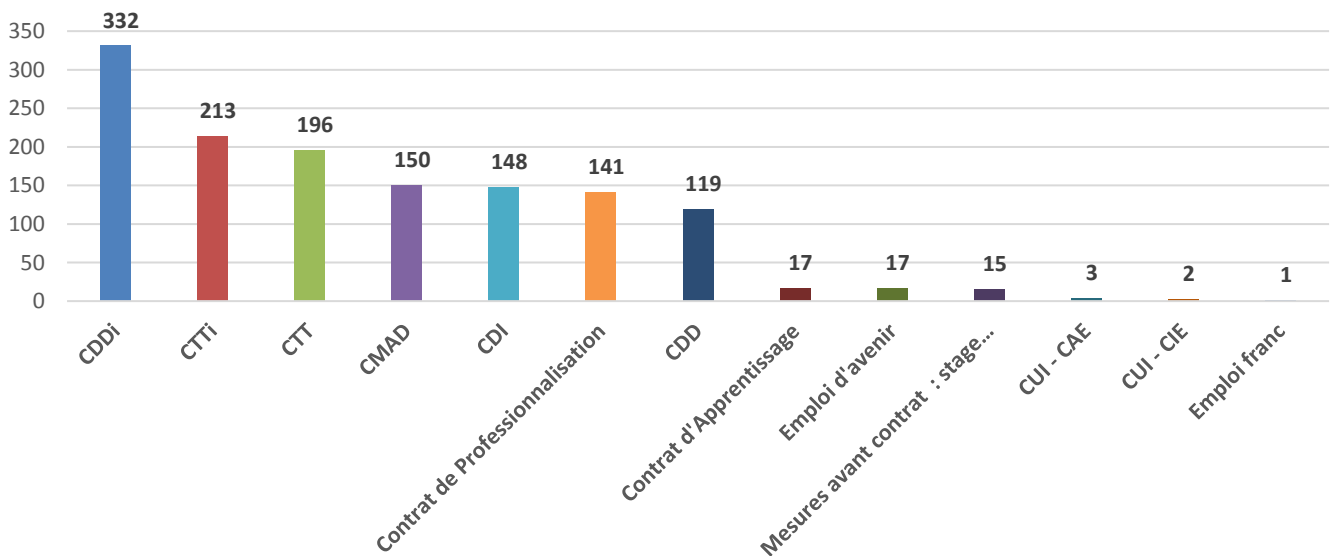


Ainsi 42% des heures sont réalisées dans les marchés de travaux et 58% dans les marchés de services.

Avec la poursuite du travail de diversification, **des secteurs d'activités se sont développés dans les services.**

Avec l'apparition de nouveaux donneurs d'ordre et la poursuite du travail de diversification, **des secteurs d'activités se sont développés dans les prestations intellectuelles** (informatique, accompagnement professionnel...).

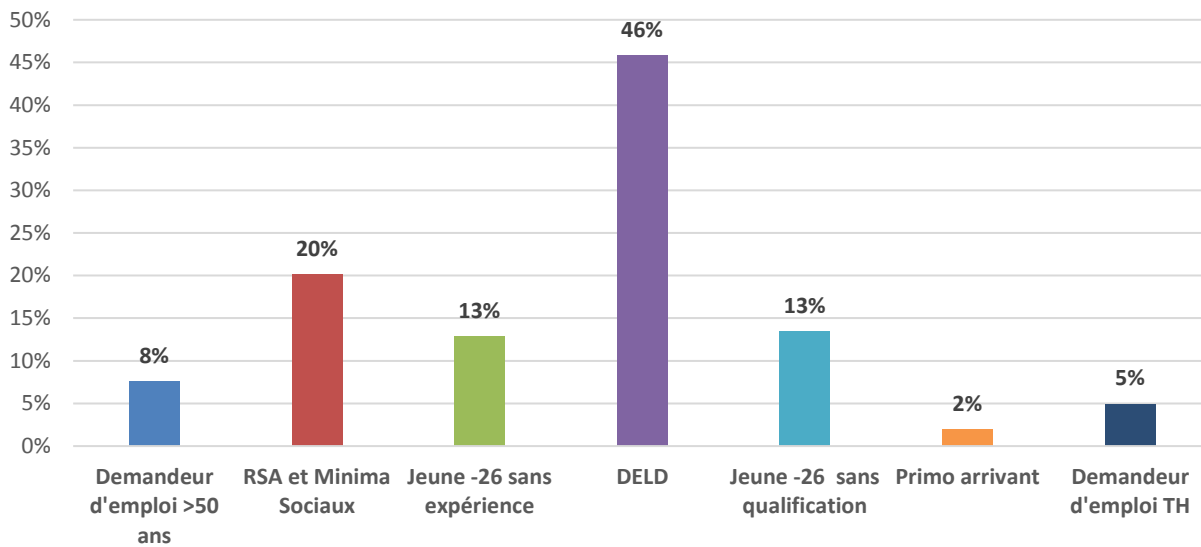
▪ Les 1354 contrats



Parmi les 1 354 contrats, tous articles confondus, 64% des contrats (CDDI, CTTI, Contrats de mise à disposition, alternance) relèvent de l'Insertion par l'Activité Economique (GEIQ inclus).

▪ **La typologie des 1194 bénéficiaires**

**La répartition par statut à l'entrée dans le dispositif**



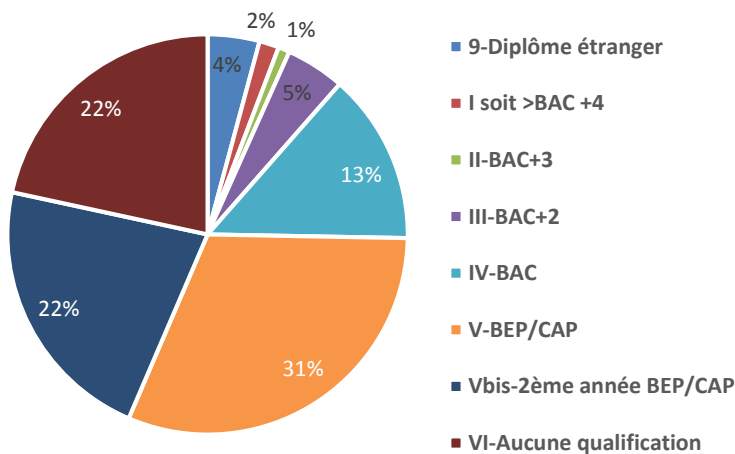
\*un même participant peut avoir plusieurs statuts

*Comme en 2016, on comptabilise près de 50% de demandeurs d'emploi longue durée.*

**La répartition par genre**

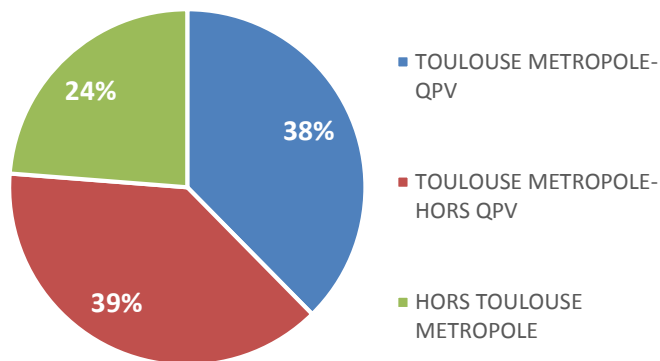
*Les femmes représentent 17%, soit +3 pts relativement aux années précédentes, notamment en raison du **développement des marchés de services**. En valeur absolue, le nombre de femmes est en augmentation à l'instar du nombre de bénéficiaires (200 en 2017 contre 151 en 2016).*

**La répartition par niveau de qualification**



**44% des bénéficiaires n'ont pas du tout de qualification (idem en 2016)**  
**76% d'entre eux ont un niveau inférieur ou égal au BEP / CAP (contre 77% en 2016)**

## La répartition par domiciliation

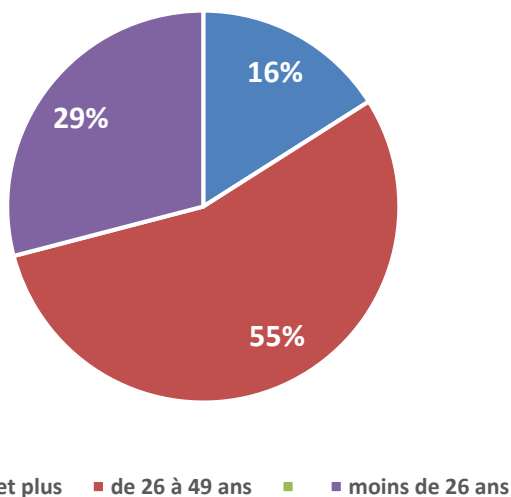


**38% des bénéficiaires habitent en QPV (38% également en 2016)**

**Au total, 76% des bénéficiaires résident sur le territoire de Toulouse Métropole.**

**Nb : On note une baisse de 3 points / 2016 ayant pour origine le projet régional où seuls 47 des 101 personnes bénéficiaires résident sur la Métropole.**

## La répartition par tranche d'âge

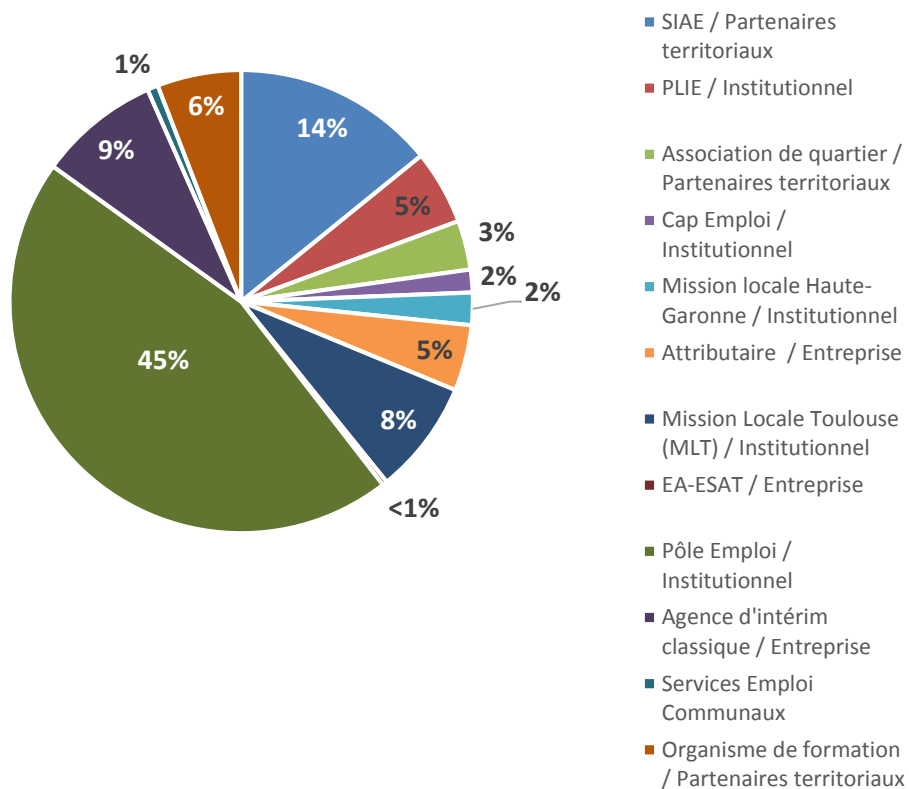


**On comptabilise moins d'1/3 de jeunes de moins de 26 ans (Idem en 2016)**

**On note une augmentation de + 5 points des plus de 50 ans.**

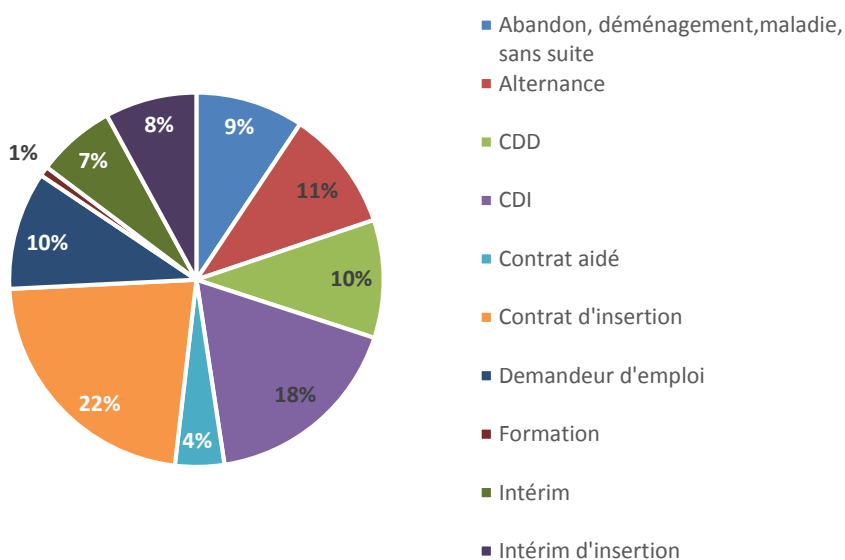
## La répartition par prescripteur

**62% des bénéficiaires ont été orientés par les partenaires institutionnels du Service Public de l'Emploi (PLIE, Missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi).**



## La situation des nouveaux bénéficiaires 2016 un an après leur premier emploi dans le cadre de la clause sociale

Sur les 659 bénéficiaires entrés en 2016, les situations à 12 mois de 353 bénéficiaires (54 % de la cohorte) ont pu être renseignées par les partenaires (opérateurs d'insertion, prescripteurs et entreprises).



**Parmi les situations renseignées, 81% des personnes entrées en 2016 sont toujours en emploi 12 mois après leur démarrage. 19% des personnes sont demandeurs d'emploi ou inactifs.**

## Les heures d'insertion à réaliser au 31/12/2017

Au 31/12/2017, on comptabilise d'ores et déjà dans le cadre de nouveaux marchés en consultation et sur les marchés en cours, et hors nouveaux marchés à venir non contractualisés, **un potentiel de 1 014 578 heures soit environ 631 ETP à réaliser sur 2017 et au-delà (contre 764 347 heures au 31/12/2016).**

TOULOUSE METROPOLE / VDT*	566893
EUROPOLIA*	83999
TISSEO INGENIERIE	75553
<b>COGEDIM</b>	<b>46600</b>
ETAT -SGAR	31224
OPPIDEA	25212
DGAC-DTI	23900
POLE EMPLOI MIDI PYRENEES	21363
UNIVERSITE PAUL SABATIER -UT3	19329
TISSEO VOYAGEURS	13921
CNES	10890
CCAS	10140
DREAL	8806
VILLE DE BLAGNAC	7114
MINISTERE DE LA DEFENSE	6126
<b>BOUYGUES IMMOBILIER</b>	<b>6000</b>
UNIVERSITE JEAN JAURES	5116
<b>AMETIS</b>	<b>5000</b>
SNCF	4965
CROUS	4500
<b>TOULOUSE METROPOLE HABITAT</b>	<b>4100</b>
HOPITAUX TOULOUSE	3650
ESID -DEFENSE	3406
RECTORAT-SACIM	3402
INSA	3242
<b>RTE</b>	<b>3200</b>
<b>VILLE DE COLOMIERS</b>	<b>2650</b>
DIRSO	2628
CAF 31*	2250
<b>VILLE SAINT ORENS</b>	<b>2250</b>
UNIVERSITE FEDERALE	1600
UNIVERSITE CAPITOLE-UT1	1400
COLOMIERS HABITAT/CROUS	1217
ST AGNE PROMOTION	1000
ACCESSITE	750
AGENCE REGIONALE DE SANTE	700
ISAE - Ministère de la Défense	330
<b>MINISTERE TRANSITION ENERGETIQUE - SCHAPI</b>	<b>150</b>

\*Estimations pour les marchés à bons de commande et marchés pluriannuels reconductibles. Non prise en compte des marchés d'insertion (art 28) sans objectif d'heures quantifiées au stade de la consultation.

### A

- AI :** Association Intermédiaire  
**ANRU :** Agence Nationale de la Rénovation Urbaine

### C

- CA :** Contrat d'Apprentissage  
**CDDI :** Contrat à Durée Déterminée d'Insertion  
**C.Prof :** Contrat de Professionnalisation  
**CUI :** Contrat unique d'insertion

### D

- DCE :** Dossier de Candidature des Entreprises  
**DE :** Demandeurs d'emploi  
**DELD :** Demandeur d'emploi de longue durée

### E

- EI :** Entreprise d'insertion  
**ETTI :** Entreprise de travail temporaire d'insertion  
**ETP :** Equivalent Temps Plein

### I

- IAE :** Insertion par l'activité économique

### G

- GEIQ :** Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification

### M

- MLT :** Mission Locale Toulouse  
**MLHG :** Mission Locale Haute-Garonne

### O

- OF :** Organisme de Formation

### P

- PE :** Pôle Emploi

### Q

- QPV :** Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

### R

- RSA :** Revenu de solidarité active  
**RQ :** Régie de quartier  
**RQTH :** Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

### S

- SIAE :** Structure d'insertion par l'activité économique

### T

- TH :** Travailleur handicapé  
**TP :** Travaux Public

### V

- VRD :** Voierie Réseau Divers

## Annexes

### Le cadre juridique des clauses sociales d'insertion

---

**L'article 38** : l'insertion peut être une condition d'exécution du marché en prenant en compte des éléments à caractère social. Une partie des heures de travail est réservée à une démarche d'insertion. Ces marchés concernent tous les opérateurs économiques.

**L'article 52 (combiné à l'art. 38)** : l'insertion peut être un critère de choix de l'entreprise en prenant en compte les performances en insertion professionnelle des publics en difficulté.

**L'article 28 : marchés de services de qualification et d'insertion professionnelle** : visent en priorité les structures de l'IAE (entreprises d'insertion (EI), associations intermédiaires (A.I) et ACI). L'objet principal du marché est l'insertion.

**L'article 36 : marchés réservés :**

- (36.1) seules sont concernées les Entreprises Adaptées (E.A) ou Etablissements et Services d'Aide par le Travail (E.S.A.T).
- (36.2) seules sont concernées les Structures d'Insertion par l'Activité Economique.

### Rappel du mode de calcul des heures d'insertion (ART 38 -38/52 OU EQUIVALENTS)

---

Montant des travaux Hors Taxe X la part de main d'œuvre X taux d'insertion

-----  
Salaire horaire moyen du secteur

### Les publics éligibles à la clause sociale d'insertion (extrait CCAP-type ART 38-38/52 OU EQUIVALENTS)

---

Les personnes concernées sont :

**\* En priorité les habitants des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville**

- Demandeurs d'emploi depuis plus d'un an,
- Bénéficiaires des minima sociaux,
- Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés,
- Demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans,
- Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans sans qualification ou sans expérience.

### Les modalités de la clause sociale d'insertion (extrait CCAP-type ART 38-38/52 OU EQUIVALENTS)

---

La mise en œuvre des clauses sociale d'insertion, c'est :

- Une embauche directe (CDD, contrats en alternance, CDI...);
- Le recours à la mise à disposition de personnel par le biais : d'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification, d'une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion, d'une Association Intermédiaire...;
- La cotraitance ou la sous-traitance avec une Entreprise d'Insertion.



## Le Conseil d'Administration de Toulouse Métropole Emploi



Toulouse Métropole Emploi • 32, rue de la Caravelle • 31500 Toulouse • Tél. : 05 31 47 17 33 • Fax : 05 31 47 17 30 • [contact@emploi-tme.org](mailto:contact@emploi-tme.org)